

Jeu Comptoir de la Mer /HDS Produits de la Gamme International®

Du 07/03/2022 au 11/03/2022

ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société CECOMER, au capital de 20 320,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro de Siret 352 456 354 et dont le siège social est situé 8 Impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON, organise du 7 au 11 Mars 2022 inclus, un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat sur le compte Facebook « Comptoir de la Mer » (<https://fr-fr.facebook.com/comptoirdelamer/>).

ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Le jeu se déroule selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU

Le jeu est annoncé sur le compte Facebook de l'organisateur et de ses partenaires, et bénéficie d'une campagne de sponsoring Facebook Ads. L'annonce du jeu est aussi faite sur le compte Google My Business et via une actualité sur le site www.comptoirdelamer.fr. Les campagnes sont ciblées vers les visiteurs des pages commençant par <https://www.comptoirdelamer.fr/nautisme/>, les fans de la page Facebook Comptoir de la Mer ayant comme intérêt, le nautisme.

ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute se connecte doit effectuer la mécanique suivante : Depuis la publication Facebook annonçant le jeu ([Concours Comptoir de la mer X International]), l'internaute clique sur l'URL présente pour participer au jeu et se rendre sur la landing page contenant le formulaire de participation. Depuis la landing page, l'internaute complète ses informations (Nom*, Prénom*, Adresse

email*, Numéro de téléphone, Date de naissance) dans le formulaire et valide sa participation en cliquant sur le bouton « Envoyer ».

Dès le jour suivant, un tirage au sort sur les participant(e)s du jour précédent est effectué et les 2 gagnants sont contactés sur l'adresse email renseignée lors de leur complétion du formulaire de participation.

*Champs obligatoires

ARTICLE 5 / LOT(S) MIS EN JEU

Les lots mis en jeu sont :

10 x bons de 20€ à valoir en magasin sur la gamme de produits « Nautisme International® » de la marque HDS.

ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS

Les gagnants des lots seront informés de leur gain par e-mail le jour du tirage au sort, à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours. Le lot sera envoyé par voie postale par CECOMER à l'adresse indiquée après l'annonce du gain.

En cas de non réclamation avant le 31 Mars 2022, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur lot. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

ARTICLE 7 / INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : CECOMER 8 Impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON. Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales avec le consentement de la personne. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet.

À tout moment, vous pouvez contacter la société organisatrice pour le lui demander.

ARTICLE 8 / LITIGE

CECOMER sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉS

CECOMER ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

ARTICLE 10 / RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.